

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 mars 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-4-8-4

Service consulté

RECONSTRUCTION DU COLLEGE JULES VERNE, A ILLZACH

Résumé : *Le rapport a pour objet l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 83 000 € au collège Jules Verne, à ILLZACH, dont les nouveaux locaux seront mis en service en septembre 2010. Cette subvention est destinée à l'achat de divers matériels par le collège.*

Par délibération n° CG-2009-5-8-4 du 9 décembre 2009, le Conseil Général a inscrit un crédit de 10 411 533 € au BP 2010 pour le fonctionnement des collèges publics, en 2010. Ce crédit comporte une provision de 150 000 € destinée à l'achat de petit matériel nécessaire au collège Jules Verne, à ILLZACH, reconstruit sur un nouveau site et dont les nouveaux locaux seront mis en service en septembre 2010.

Il est prévu d'affecter cette provision de la manière suivante :

- 67 000 € pour la mise en place de divers matériels informatiques, par la Direction des Systèmes d'Information, dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement informatique des collèges (le virement correspondant de crédit est à prévoir en DM1 2010) ;
- 83 000 € pour l'acquisition, par le collège, de divers petits matériels (notamment de moyens généraux et de restauration).

Je vous propose donc d'attribuer 83 000 € au collège Jules Verne d'ILLZACH, le montant étant à prélever sur les crédits inscrits au BP 2010 (programme E653, chapitre 65, nature 65511, fonction 221).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER